

# Consultation du groupe-conseil sur l'actualisation de la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation



**Trans•tech**  
LE RÉSEAU DES CCTT

**43 centres**

**500 experts**

**Partout au Québec**

## MÉMOIRE DU RÉSEAU TRANS-TECH

8 SEPTEMBRE 2009

RÉFÉRENCE : Claire Boulé, coordonnatrice générale  
Tél. : 418 653-6763  
Courriel: [cboule@reseautranstech.qc.ca](mailto:cboule@reseautranstech.qc.ca)

# Réseau Trans-tech : Le Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)

Les CCTT sont reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), en vertu de la Loi sur les cégeps. Ils ont pour mission d'accompagner l'entreprise et plus particulièrement la PME dans l'innovation par du soutien technique, du développement technologique, de la recherche appliquée, de l'information et de la formation. Les CCTT sont situés partout au Québec, dans ou près de leur collège d'appartenance. Ils sont en lien très étroit avec les créneaux ACCORD.

Les CCTT par leur taille, leur rapidité d'exécution, leur gestion de la propriété intellectuelle, leur nombre, leur grande dispersion sur le territoire, la complémentarité de leurs expertises, la multidisciplinarité dans les solutions et dans les technologies forment un réseau particulièrement bien adapté au profil des entreprises du Québec, un concept original propre au Québec de plus en plus cité en exemple hors du Québec.

Le Réseau Trans-tech regroupe 43 CCTT créés entre 1983 et 2009. Les centres créés en juin 2009 sont les premiers en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN).

## Revenus (2007-2008, 34 CCTT)

Financement de fonctionnement (incluant le financement annuel du MELS, 200KS et du MDEIE, 100KS)	11,33MS	25%
Revenus provenant de projets et des services à la clientèle	30,16MS	67%
Autres revenus	3,23MS	7%

Source : SOMMAIRE STATISTIQUE 2007-2008 : Données tirées de la requête annuelle d'information et commentaires, Banque Transit, MELS, juin 2009.

## Retombées pour le Québec

Retombées du financement (2007-2008, 34 CCTT)	
Effet de levier des subventions	3,30 \$ en revenu pour 1 \$ investi
Taux moyen d'autofinancement des CCTT	Plus de 65%
Clients des CCTT en 2007	2939 clients 49 % de plus qu'en 2004
Pourcentage de PME parmi les clients de CCTT	65%
Employés à temps plein des CCTT en 2007/08	471 employés 15 % de plus qu'en 2006-2007
Employés à temps partiel des CCTT en 2007/08	18 employés 71 % de moins qu'en 2006-2007

Source : SOMMAIRE STATISTIQUE 2007-2008 : Données tirées de la requête annuelle d'information et commentaires, Banque Transit, MELS, juin 2009.

## Les impacts sur l'innovation des PME

Dans le Rapport d'évaluation de la performance du dispositif des CCTT, 2008 on peut lire : « De 2004 à 2006, les activités de transfert technologique menées par les CCTT durant la réalisation des projets de recherche et d'aide technique ont contribué à améliorer la capacité d'innovation des entreprises clientes. Les estimations des entreprises interrogées dans le sondage (n = 630) témoignent de cette réalité. En effet, 91 % d'entre elles ont estimé avoir amélioré leur capacité d'innovation après avoir reçu les services de l'un ou l'autre des centres.

Précisément, la majorité des entreprises interrogées ont constaté les améliorations suivantes :

- appropriation de nouvelles connaissances (79 %);
- appropriation de nouvelles expertises (64 %);
- amélioration des compétences du personnel (62 %). (...)

Parmi les entreprises (...) qui déclarent avoir innové dans les produits ou les procédés, 86 % ont estimé avoir amélioré leur performance et 67 % ont estimé avoir augmenté leur nombre de clients ». (Page 22 du rapport)

## Les impacts sur la formation dans les collèges

Les CCTT participent activement à la formation technique des étudiants de l'établissement d'enseignement collégial affilié et offrent une plate-forme de recherche et d'expérimentation aux enseignants de niveau collégial.

- En 2007-08, 2459 étudiants dont 146 stagiaires ont participé aux activités des CCTT
- Le nombre de personnes du collégial dégagées est de 114.

Les conclusions du Rapport d'évaluation de la performance du dispositif des CCTT du gouvernement du Québec (avril 2008)<sup>1</sup> stipulent que les résultats atteints démontrent un bon rendement des subventions consenties par le gouvernement du Québec aux CCTT.

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation de la performance du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), avril 2008, MDEIE, MELS

# Il est essentiel de maintenir les mesures contenues dans la SQRI

En décembre 2006, le gouvernement du Québec lançait sa Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Les mesures découlant de la stratégie ont été mises en place en 2007 et 2008.

Pour créer *Un Québec innovant et prospère*, il faut donner le temps aux outils de donner les effets attendus. Une période de trois ans est à notre avis beaucoup trop courte. C'est une des raisons pour lesquelles nous proposons de maintenir en place les mesures contenues dans la SQRI.

Dans la SQRI lancée en 2006, le gouvernement du Québec reconnaissait la pertinence du soutien des CCTT aux entreprises. Il reconnaissait également l'insuffisance de financement des CCTT pour bien remplir leur rôle, de maintenir leurs expertises, de développer une masse critique de recherche et d'entreprendre des recherches dont le niveau de risque nécessite des investissements plus importants.

**Le Réseau Trans-tech considère primordial que les sommes allouées pour ces mesures soient reconduites et actualisées en tenant compte du nombre de CCTT.**

## Analyse des mesures en place

- **Mesure de renforcement (9,3M\$)** (presque entièrement utilisé à ce jour) alloués à la mesure de renforcement qui permet aux CCTT bien établis et ayant un bon ratio d'autofinancement de développer de nouvelles expertises en fonction des besoins de l'industrie et du milieu. **Cet outil est primordial au positionnement adéquat des CCTT dans la chaîne de l'innovation québécoise.**
- **Financement de base des nouveaux centres, 100K\$/an par centre (2,1M\$)** s'adresse aux nouveaux CCTT pour leurs trois premières années.

Les nouveaux CCTT-PSN reconnus en juin 2009 ne reçoivent aucune subvention de base du MDEIE. **Nous souhaitons vivement que le MDEIE reconnaisse très prochainement la pertinence des activités de ces CCTT qui s'adressent non seulement aux PME mais aussi à la collectivité.**

- **Soutien au réseautage CCTT (1,2M\$)** permet d'assurer le travail en réseau des CCTT et d'accompagner les entreprises du Québec vers les bonnes expertises, notamment par le travail des techno-conseillers. **L'efficacité d'un réseau ne peut se maintenir sans « animation » ou orientation, c'est pourquoi il est essentiel de maintenir le soutien du financement du Réseau des CCTT.**
- **Dégagement de professeurs de collèges pour la recherche (6M\$).** Ces fonds ont été transférés au FQRNT (4,2M\$) et au FQRSC (1,8M\$). Ils ont été appliqués aux programmes existants de ces fonds, en augmentant le dégagement de professeurs de collèges collaborant aux projets de recherche. Comme les programmes de ces fonds s'adressent essentiellement aux universitaires, les fonds ont été à ce jour très peu utilisés. Au FQRNT, un nouveau programme collégial a été conçu pour le dégagement de professeurs. Son lancement est prévu pour la fin de l'année 2009.

**La recherche au collégial, particulièrement par la présence de CCTT, contribue de façon significative à la force de recherche des régions. C'est pourquoi il est extrêmement important qu'elle soit reconnue par les fonds subventionnaires québécois.** Dans cet même ordre d'idée, le CRSNG a mis en place en février 2008 le Programme *Innovation, Collèges, Communautés*, reconnaissant dans leurs critères les particularités de la recherche au collégial.

- **Projets d'innovation et d'adaptation technologique des entreprises avec les CCTT (10M\$).** Le volet *Soutien à l'intensification technologique* du Programme d'aide aux entreprises nécessite la collaboration de trois partenaires, les représentants régionaux du MDEIE, les CCTT et les PME. **C'est une mesure particulièrement intéressante pour les PME, mais on doit laisser le temps aux entreprises et aux représentants régionaux de « s'approprier » avec le programme.** De plus, pour plusieurs entreprises, il s'agit d'un changement de culture et il faut y mettre le temps....

Ce programme n'a vraiment pris son envol qu'au début de l'année 2009.

- **Infrastructures de recherche.** Tel qu'énoncé dans la SQRI, 2006, nous considérons que les infrastructures de recherche fournissent l'assise essentielle à la compétitivité des établissements de recherche du Québec dont les CCTT, d'où la **nécessité de maintenir les mesures soutenant l'acquisition, la mise à jour et aussi l'entretien des infrastructures de recherche.**

### Financement de fonctionnement des CCTT

Plusieurs études ont démontré la pertinence du soutien des CCTT aux entreprises, elles ont également démontré l'insuffisance de leur financement. Leur financement de fonctionnement n'a pas changé depuis plusieurs années et ne tient pas compte du développement des centres. Il représente moins de 35% des revenus des CCTT.

Dans l'avis du Conseil de la science et de la technologie, *Des catalyseurs de l'innovation, les centres de transfert et leur financement, 2000* :

« Le pourcentage du financement du gouvernement (subventions et contrats de recherche) des centres de transfert oscille à près de 50% dans la plupart des pays. (...) Ce financement est tenu pour absolument nécessaire pour que les centres recrutent du personnel compétent, se dotent d'équipements à la fine pointe et développent leur expertise propre. »

**Nous constatons effectivement que le financement est insuffisant et nous considérons raisonnable une augmentation du financement de fonctionnement pour atteindre un financement moyen du gouvernement de 50%.**

## Proposition pour soutenir la contribution optimale des acteurs face aux défis à relever en innovation

Nous proposons que soit mis en place un programme ou une mesure novatrice souple pour inciter les différents réseaux à collaborer au bénéfice de l'entreprise et pour les inviter à créer de nouvelles formes de collaboration.

Nous sommes d'avis que pour le bénéfice des entreprises, il est nécessaire de tisser des passerelles entre les réseaux. À titre d'exemples :

- les incubateurs, les CCTT et les sociétés de valorisation au profit des entreprises en démarrage, avec le partage d'expertises et d'équipements ;
- les chercheurs des universités et ceux des CCTT, pour faciliter l'accès aux entreprises des connaissances et expertises de ces deux milieux de recherche ;
- les sociétés de valorisation et les CCTT pour la valorisation de nouvelles technologies et la mise à niveau industriel de technologies issues des universités ;
- la participation des différents niveaux de la recherche dont celui du collégial aux consortiums de recherche (CRIAQ, PROMPT, HEXAGRAM, etc.) ;
- la possibilité pour les chercheurs collégiaux d'agir à titre de maître d'oeuvre dans des projets de réseaux ou de consortium de recherche.